MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRER 2016

L'an deux mil seize, le huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel(20h05), Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur LORGEOUX Éric, Madame LIDURIN Christelle (20H05), Monsieur BERNARD Anthony, Madame BERTHELOT Céline, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Fréderic,.

Etaient absents excusés : Madame MARECHAL Corinne, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LE RAY Béatrice

Etaient absents : Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie

Secrétaire : Monsieur LORIC Roland

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LORIC Roland en qualité de secrétaire de séance.

Bilan de la consultation pour la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, définie par délibération du 5 juillet 2016 (définition du nombre de places de stationnement selon les activités des entreprises), après la consultation des personnes publiques associées, il a été défini par délibération du 6 septembre les modalités de mise à disposition des informations au public :

- la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU se tiendra du 30 septembre au 31 octobre 2016 ;
- les modalités de mise à disposition des informations au public sont les suivantes:
    - Apposition d'affiches dans les bâtiments communaux fréquentés par le public (mairie, salle polyvalente, médiathèque)
    - Insertion dans la presse locale, sur le site internet de la commune et via le panneau de communication de la commune ;
    - Consultation du dossier de modification simplifiée en mairie du 30 septembre au 31 octobre 2016 ;
    - Mise à disposition du public d'un cahier pouvant recevoir les suggestions, les observations ;

A l'issue de cette phase de concertation, Monsieur le Maire propose le bilan des observations. Il rapporte qu'aucune observation ne lui a été faite et que le cahier mis à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune annotation.

Entendu le bilan présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan de mise à disposition des informations au public.

Le bilan de mise à disposition des informations au public n'ayant fait l'objet d'aucune remarque et ayant été approuvé par le conseil municipal, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la modification

simplifiée n°1 du PLU portant sur la réduction du pourcentage des règles relatives au calcul des places de stationnement pour les activités d'entrepôt.

Signature convention avec FPS-TOWERS

La société Bouygues Telecom a signé une convention le 29/11/2000 avec la commune de PLUMELIN pour un droit d'occupation des sols à Parc Er Laire pour une surface d'environ 37 m2 sous la référence cadastrale YB23.En date du 22/11/2012, Bouygues Telecom a cédé ses infrastructures à FPS TOWERS, entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom.

Dans ces conditions il est proposé la signature d'une convention avec FPS TOWERS. Cette convention met à disposition la parcelle susvisée afin que FPS TOWERS puisse accueillir librement sur son point haut tout équipement dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette convention entre en vigueur à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 15 ans renouvelable de façon tacite.
En contrepartie la société s'engage à verser à la collectivité une redevance annuelle de 1941.46€ indexée au 1er janvier de chaque année au taux de 1.5%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à signer la convention et à entreprendre les démarches nécessaires pour percevoir la redevance annuelle.

Signature du contrat enfance-jeunesse

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et la commune. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants. Le contrat enfance jeunesse est en place pour la garderie périscolaire sur la commune de Plumelin.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour la période 2016-2019.

Détermination de la « cadence durée des amortissements »

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de bien, par l'assemblée délibérante.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de bien par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois :

- ✓ Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visé à l'article L.1221-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- ✓ De frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- ✓ Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée de 5 ans ;
- ✓ des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- ✓ des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Considérant que la commune peut être amenée à acheter des biens neufs ou d'occasion, il est proposé de modifier les règles relatives à l'amortissement des biens, à savoir :

- ✓ de fixer le seuil d'acquisition à 1 000 € HT au-dessous duquel l'amortissement d'un bien neuf ou d'occasion s'effectuera sur un an,
- ✓ que le matériel d'occasion d'une valeur supérieure à 1000 € HT soit amorti sur la moitié de la durée d'amortissement d'un même matériel à l'état neuf,
- ✓ de prévoir que l'amortissement des subventions d'investissement soit réalisé selon les mêmes durées que l'amortissement des biens,
- ✓ de voter les durées d'amortissement des biens comme suit pour le budget assainissement :

Budget assainissement

Catégorie	Limites indicatives	Vote A partir de 2016	Durées actuelles
ASSAINISSEMENT			
Réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	60	60
Réseaux remis par la commune		20	
Station d'épuration (ouvrages de génie civil)			30
- Ouvrage lourds	50 à 60 ans	50	
- Ouvrages courants (tels que bassins de décantation (lagunes), d'oxygénation…..)	25 à 30 ans	30	30
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 à 15 ans	10	10
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc….)	4 à 8 ans	4	

Catégorie	Limites indicatives	Vote A partir de 2016	Durées actuelles
subventions	Durée du bien		
- Sur travaux réseaux		20	60
- Sur lagune		30	20

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les modalités d'amortissement des biens comme ci-dessus proposé.

20h05- arrivée de Monsieur Daniel ADRIAN et Madame Christelle LIDURIN

Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement détermine la population officielle de chaque commune et qu'il se déroulera pour la commune en 2017. Cette opération est importante car elle détermine notamment la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, l'installation de certains services qui s'appuient sur la connaissance de la population… Le dernier recensement officiel de la commune date de 2012. PLUMELIN comptait alors 2641 habitants.

Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Les agents recenseurs vont suivre une formation et effectueront un repérage sur le terrain de leur territoire à recenser. Pendant quatre semaines, les agents recenseurs passeront régulièrement dans chaque logement pour rendre visite aux habitants. Il est important en effet de s'assurer d'une collecte exhaustive des données. Si un premier passage est infructueux, l'agent recenseur sera amené à repasser à plusieurs reprises.

Cinq agents recenseurs seront recrutés les jours prochains .Cette mission demande une grande disponibilité quotidienne pour la collecte et la restitution des questionnaires en journée comme en soirée, tous les jours sauf le dimanche. L'agent recenseur doit également avoir une bonne connaissance de la commune, prévoir ses tournées, tenir son tableau de bord, être organisé et méthodique, et avoir le sens de l'orientation. Chaque agent recenseur se verra attribuer un district correspondant à environ un cinquième du territoire de la commune, soit environ 200 logements chacun. Il travaillera en relation étroite avec Sophie VALY nommée coordonnateur communal.

L'agent recenseur passera dans chaque maison ou logement. Il complètera la fiche logement sur place et remettra une feuille individuelle à compléter pour chaque habitant. Il repassera ensuite à une date

convenue pour récupérer les documents. En cas de besoin, l'agent recenseur pourra aider les administrés à compléter leurs feuilles. Il sera également possible de transmettre les réponses directement par internet : les gents recenseurs délivreront une adresse internet, une notice et un code d'accès. Le recensement des données par internet permet à ceux qui le souhaitent de transmettre de façon plus rapide et plus simple leurs données individuelles.

La commune de Plumelin perçoit une enveloppe de 4800€ pour assurer la rémunération des cinq agents recenseurs. Afin de couvrir l'ensemble de leurs frais : deux jours de formation, frais kilométriques et temps passé, il est proposé d'attribuer à chaque agent recenseur un forfait de 1300€ pour la mission, soit un budget total de 6500€ dont 1700€ à charge de la commune.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à hauteur de 1300€ par agent recenseur recruté.

COMPTES RENDUS

Commission Communication

- Bulletin annuel : les articles ont été transmis au service communication pour mise en page des articles. Les élus sont encouragés à solliciter les associations pour transmettre les dates de manifestations
- Facebook : mise à jour du Facebook de la médiathèque
- Site internet et panneau : les élus sont invités à transmettre et relayer les informations pour diffusion sur le panneau

Commission Enfance jeunesse

- Conseil municipal des jeunes
  - Projet d'une journée citoyenne au printemps
  - Présence du conseil municipal des jeunes à la cérémonie du 11 novembre
  - Décoration du sapin qui sera installé à l'extérieur
  - Un courrier de soutien a été adressé à Miss Bretagne
  - Prochain conseil municipal des jeunes le samedi 26/11

- Numérotation de la voirie
  - Dossier en cours : vérification de la numérotation existante et des réalités de terrain
  - Transmission au service national de numérotation prévu pour fin mars après vérification par La Poste

Commission Travaux

- Les travaux sur le pylône se terminent
- Sapins abattus au terrain des sports : une clôture sera installée
- Eclairage à Kermaria : la proposition a été acceptée
- Les installations des décorations Noel débuteront prochainement
- Massifs du centre bourg : revoir l'ensemble des massifs –la commission va travailler sur ce point
  - parterres vieillissants
  - manque de couleurs
  - adapter les plantations aux tendances actuelles (massifs sauvages, massifs moins consommateurs d'eau…)

Commission Sociale

- Domicile partagé : la sécurisation des lieux est renforcée avec l'installation d'une clôture autour des bâtiments et la mise en place de verrous individuels

- de plus en plus de demandes d'aide pour des personnes en difficultés

Commission Scolaire

- mise en place d'une alarme volumétrique à l'école Marc Chagall – le dossier est en cours d'étude
- Le projet d'école a été présenté au conseil d'école qui s'est réuni ce jour

Commission sport et associations

- Médiathèque : Les animations ont connu un beau succès
- Maisons fleuries : nombreuses personnes présentes à la cérémonie
- Prochaine réunion de la commission – mardi 29/11 à 19h30

Commission Signalétique

La commission s'est réunie deux fois et a défini des axes de travail :

- centre bourg
- les lieux : salle des sports, terrain de sports…
- les zones
- les cités, résidences ….
- Les lieux publics : école, mairie….
- Les commerçants

  - Volonté de garder une certaine harmonie
  - Vigilance à ne pas installer trop d'informations
  - Se renseigner auprès du département

Prochaine réunion le 23 novembre pour travailler sur les supports existants.

Commission Promotion de la commune

La commission s'est réunie le 27 octobre dernier pour étudier un projet innovant et général de support de communication. L'idée d'un film a été retenu – maximum de 10 minutes.
La commission a travaillé sur la définition du projet.

- ✓ Du centre bourg vers l'extérieur (villes importantes aux alentours, Golfe du Morbihan…)
- ✓ Des thématiques ont été mises en avant : Histoire, sports, économie, services….

Lors de la prochaine réunion, programmée le 22 novembre à 18h30 ces différents points seront précisés.

Protection des locaux du terrain des sports

Suite au dernier conseil municipal, la commission travaux a étudié d'autres propositions pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance au terrain des sports.
La proposition comprend l'achat de matériel et l'abonnement annuel :

- ✓ 598.80€ TTC l'achat de matériel
- ✓ Abonnement : 39.90€/mois
- ✓ Engagement 12 mois
- ✓ Proposition commerciale : remise de 50% sur abonnement des 6 premiers mois

Les élus échangent sur le principe d'assurer un local dans lequel sont entreposés des biens appartenant aux associations. Monsieur Le Maire rappelle que les associations doivent faire preuve de vigilance quand au matériel entreposé dans les locaux communaux.

L'assemblée convient qu'il importe de prendre des dispositions pour éviter que se renouvelle les actes de vandalisme. Deux solutions sont proposées :

- ✓ Mise en place un système de vidéosurveillance payant
- ✓ Arrêté municipal interdisant tout stockage de matériel appartenant aux associations dans les locaux communaux.

Par 5 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour, le conseil municipal a décidé la mise en place d'un système de vidéosurveillance au terrain des sports.
Cette décision marque la volonté des élus de continuer à soutenir les associations mais nécessite l'engagement total de celles-ci pour le bon fonctionnement du système retenu. Un bilan sera établi à l'issue d'une année de fonctionnement avec le système de vidéosurveillance.

Questions et informations diverses

- ✓ Maison de santé
  - o 1ère réunion de chantier le 9/11
  - o Réunion de chantier + point presse le 16/11

- ✓ Installation d'un défibrillateur à l'extérieur
  - o Un défibrillateur est installé au domicile partagé
  - o Proposition d'installation de défibrillateur à l'extérieur avec un prestataire proche :
    - ▪ Faire demande de devis : 1 et 3 exemplaires
    - ▪ Prévoir des formations

- ✓ « Village service » : réfléchir à un nom pour le projet. Les élus sont invités à transmettre des propositions pour le prochain conseil municipal.

- ✓ Miss Bretagne – retransmission le 17 décembre
  - o Un écran sera installé à la salle polyvalente
  - o PLUM ACTIV assure la partie buvette, restauration…
  - o Miss Bretagne devrait être présente pour les vœux
  - o La société de communication a donné son accord pour communiquer sur la diffusion de l'élection le 17 décembre
  - o RMN fera de la publicité sur l'évènement

- ✓ Vœux 2017 – le 7 janvier à 15h00
  - o PowerPoint :
    - ▪ Réalisations + commentaires du maire : transmettre toutes vos photos à Didier BERNARD
    - ▪ Réunion de la commission information le 13/12 à 19h00

- ✓ Cartes nationales d'identités : à compter du 1er décembre les personnes devront se rendre dans les mairies équipées du matériel pour les empreintes.
  En effet les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent. La pré-demande peut être effectuée en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur le site https://predemande-cni.ants.gouv.fr. Un numéro de pré-demande est attribué et la liste des pièces justificatives est communiquée. Les personnes pourront ensuite se présenter au guichet d'une des 28 mairies équipées pour y déposer leur dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
  L'ensemble des modalités pourra également être effectuée directement dans les mairies équipées. Pour les habitants de Plumelin, la mairie de Locminé sera la mairie la plus proche pour effectuer leur demande.

  Monsieur Daniel ADRIAN regrette cette situation et relate une situation imposée par les services de l'Etat et qui entraine diminution des services proposés aux habitants.
  Monsieur Le Maire propose d'écrire un courrier au préfet qui sera cosigné par les élus.

- ✓ Cérémonies du 11 novembre
  - 10H45 – devant la mairie
  - 11h00 – messe
  - Puis dépôt de gerbe

  Les élus sont invités à venir nombreux. Le conseil municipal des jeunes sera présent.

La séance est levée à 21h37.